



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2020

Conseillers : 29
Présents : 25
Excusés : 1
Pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt et le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du onze septembre deux mil vingt.

Présents : Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Sophie LAMBERT, Lucas GILLY, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Bernadette BONZOM.

Excusés avec pouvoir :

- Madame Evelyne GUILLERMET a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
- Madame Sandrine NEGRE a donné procuration à Madame Mireille GOYET
- Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Excusés :

- Monsieur Frank SULTAN

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM

DCM N°2020/42 : Retrait de la délibération n° 2020-18 du 21 juillet 2020 relative à la désignation des représentants au SYMCRAU

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le 21 juillet dernier, le Conseil a désigné par délibération n° 2020-18 Messieurs Frédéric SABATIER et Patrick LAMBERT respectivement représentant titulaire et représentant suppléant de la Commune au SYMCRAU.

Par courrier en date du 31 juillet 2020, Monsieur le Sous-Préfet a indiqué qu'il n'appartenait plus à la Commune de désigner les représentants au sein du SYMCRAU au sein duquel la Commune est représentée par la Métropole Aix-Marseille Provence. C'est donc à elle qu'il revient de désigner es délégués appelés à siéger au comité syndical du SYMCRAU.

Par conséquent, à la demande de Monsieur le Sous-Préfet, il convient de retirer la délibération susvisée.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2020

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

RETIRE la délibération n° 2020-18 du 21 juillet 2020 relative à la désignation des représentants au SYMCRAU

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Vincent GOYET



Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.
Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application
« Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr ».